

1. Débitrice: Julliard Immobilier SA, en liquidation,
rue de la Gare des Eaux-Vives 2, 1207 Genève

2. Remarques: Domicile de la faillite: rue du Conseil-Général
20, 1211 Genève 11.
1. Les créanciers de la faillie sont avisés par le présent avis
ainsi que par pli recommandé, que l'état de collocation est
déposé le mercredi 22 octobre 2003. Conformément à l'ar-
ticle 250 LPDF, les créanciers peuvent contester les décisions
de l'administration de la faillite dans un délai péremptoire
de vingt jours à compter du dépôt de l'état de collocation.
L'autorité compétente pour traiter les éventuelles contestati-
ons de l'état de collocation est le juge du for de la faillite
(en aucun cas l'administration de la faillite).
Lieu du dépôt et de consultation: un exemplaire de l'état de
collocation et un exemplaire de l'inventaire sont déposés à
l'Office des faillites, chemin de la Marbrerie 13, 1227 Ca-
rouge.
L'original de l'état de collocation ainsi que les productions
sont conservés au domicile de la faillite. Consultation des
pièces uniquement sur rendez-vous avec M. Gregor Wrzo-
sowski, de Coresa (tél. 022/708 10 80).
2. Les créanciers sont convoqués à la seconde assemblée des
créanciers qui se tiendra le vendredi 19 décembre 2003 à 11
heures dans les locaux de l'Office des faillites, Salle des ven-
tes, chemin de la Marbrerie 13, 1227 Carouge.
L'ordre du jour est celui prévu par la loi (art. 253 LP). Con-
formément à l'art. 48 OAOF, il est également rappelé aux
créanciers désireux de solliciter une cession des droits de la
masse (art. 260 LP) qu'ils sont tenus de formuler leur de-
mande aux soussignées, sous peine de péremption, au plus
tard dans les dix jours suivant la seconde assemblée des
créanciers.
Les créanciers sont également convoqués par pli recom-
mandé valant titre de légitimation pour pouvoir assister à
l'assemblée. Les créanciers dont la créance aurait été parti-
ellement ou totalement écartée de l'état de collocation sont
néanmoins habilités à participer à l'assemblée, pour autant
qu'ils démontrent avoir saisi l'instance judiciaire compé-
tente pour traiter des contestations de l'état de collocation.
Xavier MO Costabella, Gerhard Auer

Administration spéciale de la faillite: Julliard Immobilier SA
1211 Genève 11
(01225132)